



FACILITEZ-VOUS
LE LOGEMENT

Jusqu'à
1200 € par an

Réflex'Acquisition,
un coup de pouce
aux nouveaux propriétaires

Ensemble,
construisons durablement
demain



**Sans
conditions de
ressources**

Nouveaux propriétaires, bénéficiez pendant 2 ans d'un remboursement de taxe foncière ^[1] !

Dans le cadre des **États Généraux de l'Emploi Local**, la Communauté urbaine de Dunkerque a mis en place une nouvelle aide à l'accèsion à la propriété pour renforcer l'attractivité du territoire : **Réflex'Acquisition**.

Conditions d'attribution :

- être un particulier acquéreur d'une résidence principale sur le territoire de la CUD à compter du 17 juin 2016 ;
- ne pas avoir été propriétaire dans les 2 précédentes années.

^[1] Remboursement de 80% de la taxe foncière dans la limite de 1200 € / an



Une procédure simplifiée

Comment faire sa demande de subvention ?

La demande de subvention se fait en ligne directement sur le site internet de la CUD, depuis votre ordinateur ou votre smartphone :

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/aidehabitat-primooaccendant

Justificatifs nécessaires :

- attestation de propriété (ex : attestation du notaire) au nom du demandeur
- avis d'imposition de la taxe foncière au nom du demandeur
- RIB au nom du demandeur

Pour une acquisition effectuée en 2019, la 1ère demande de subvention peut être effectuée en 2020, puis la seconde en 2021



Pour plus d'information,
contactez un conseiller au **03 28 62 70 20**
ou sur **habitat@tud.fr**

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

